Secrétariat général

Département
Affaires juridiques
et commande publique

Pôle Affaires juridiques
et marchés

Réf. : DAJCOP/482/26

Personne à contacter :

Mylène Marceau
marches@cnaf.fr

Fait à Paris

https://marches-publics.gouv.fr

Objet : AOR 19/26 « Acquisition de modules de formation (conception et développement inclus) à destination des agents des Caf et des partenaires en lien avec le public RPT »

Réponses aux demandes de renseignements complémentaires

Madame, Monsieur,

À la suite de questions posées par des candidats dans le cadre de l'appel d'offres référencé en objet, je vous communique ci-après les réponses qui sont apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur des achats et des affaires juridiques de la Cnaf,

Stéphane CASSAT

Stephane Cassat

Signature numérique de Stephane Cassat
Date : 2026.11.10 12:29:45 +01'00'

Question n°1 :
Après la lecture du dossier de consultation, je souhaiterais obtenir une précision concernant le niveau de réponse attendu dans le cadre de cette première phase de candidature.
Pouvez-vous nous confirmer les documents à transmettre à ce stade ?
S'agit-il uniquement des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés, accompagnés des pièces administratives et justificatives suivantes : un extrait KBIS ; les bilans et chiffres d'affaires des trois dernières années ; la liste des effectifs moyens annuels sur les trois dernières années ; un document présentant nos principales références clients sur les cinq dernières années, en précisant notamment les montants des projets réalisés.
Ou devons-nous également fournir d'autres documents (ex : une présentation PDF de l'agence et de l'expertise, des exemples de réalisations à plat etc…) dès cette première phase de candidature ?

Réponse n°1 :
Nous vous confirmons que la première phase de la procédure porte sur l'examen et la sélection des candidatures.
À ce stade, les candidats doivent transmettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (ou un DUME, conformément au règlement de consultation), accompagnés des informations et justificatifs permettant d'apprécier leurs capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.
Le dossier de candidature doit notamment comprendre :

- le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles ;
- les effectifs moyens annuels des trois dernières années ;
- une liste des principaux services réalisés au cours des cinq dernières années, précisant pour chaque référence le montant, l'année de réalisation et le destinataire public ou privé ;
- le cas échéant, les justificatifs complémentaires prévus par le règlement de consultation, notamment en cas de redressement judiciaire.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, conformément à l'article 6.4 du règlement de consultation, la sélection des candidatures repose également sur des critères qualitatifs relatifs aux capacités professionnelles, aux moyens humains et aux moyens techniques.
À ce titre, les candidats sont invités à fournir dès cette première phase les éléments permettant d'apprécier :

- leurs références dans la conception de serious games et de modules e-learning, en particulier dans les domaines et contextes précisés au règlement de consultation ;
- la complexité des projets réalisés, au travers de la présentation détaillée d'au moins deux modules serious game et de deux modules e-learning en lien avec l'objet du marché ;
- la composition et les compétences de l'équipe proposée pour l'exécution des prestations, accompagnées des CV des profils concernés ;
- les moyens techniques, outils et logiciels mobilisables pour la réalisation des prestations.

Une présentation de l'agence et de son expertise, ainsi que des exemples de réalisations, peuvent donc utilement compléter le dossier, dans la mesure où ils permettent de répondre aux critères de sélection précités.
Ces éléments sont à transmettre au stade de la candidature afin de permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à l'analyse comparative des dossiers et, le cas échéant, au classement des candidats lorsque plus de cinq candidatures satisfont aux conditions minimales exigées.
Les candidats sont donc invités à constituer un dossier comprenant, outre les formulaires et justificatifs administratifs requis, les éléments nécessaires à l'appréciation de leurs références, de leur équipe et de leurs moyens techniques, conformément aux critères définis à l'article 6.4 du règlement de consultation.

Question n°2 :

- *Quel niveau d'édition attendez-vous pour la mise à jour par les ingénieurs pédagogiques ?*

Réponse n°2 :
S'il s'agit de storyline 360 comme indiqué dans le CCTP n°19/26 (article 3.2.5), la version est V3.129.38633.0.